

Ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Japon et en Australie

COMMUNIQUE DE PRESSE

GENERALE DE SANTE LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 300 MILLIONS D'EUROS AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Paris, le 6 avril 2006 – Générale de Santé, premier groupe européen d'hospitalisation privée, lance une augmentation de capital de 300 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe rappelle que cette opération est destinée à contribuer au financement de l'acquisition de 10 établissements du groupe Hexagone Hospitalisation, réalisée le 19 janvier 2006, pour laquelle un crédit-relais de 450 millions d'euros avait été contracté.

Chaque actionnaire de Générale de Santé disposera d'un droit préférentiel de souscription (« DPS ») par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 7 avril 2006.

Les principales modalités de l'opération sont les suivantes :

- Nombre d'actions émises : 14 635 584
- Prix d'émission des actions nouvelles : 20,50 euros par action nouvelle
- Parité de souscription : 1 action existante donne droit à 1 DPS et 8 DPS permettront de souscrire à 3 actions nouvelles
- Calendrier :
 - o Lundi 10 avril 2006 :
 - ouverture de la période de souscription
 - premier jour de cotation et de négociation des DPS sur le marché Eurolist d'Euronext Paris
 - o Lundi 24 avril 2006 :
 - clôture de la période de souscription
 - dernier jour de cotation des DPS
 - o Mercredi 10 mai 2006 : règlement-livraison et cotation des 14 635 584 actions nouvelles sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.
- Jouissance des actions nouvelles : elles conféreront à leur titulaire, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions. Ceux-ci comprennent le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires dont la tenue est prévue pour le 23 mai 2006 au titre de l'exercice 2005.
- Les souscriptions à titre réductible seront admises.

Santé SARL et Efibanca S.p.A., détenant ensemble environ 33% du capital de Générale de Santé, ont d'ores et déjà fait part de leur intention de souscrire, à titre irréductible, à cette augmentation de capital par exercice de la totalité de leurs DPS.

Le solde de l'opération est garanti par un syndicat bancaire dirigé par BNP Paribas, coordinateur global, chef de file – teneur de livre, Mediobanca et SG Corporate & Investment Banking agissant respectivement en qualité de co-chef de file et de garant.

Avec une structure financière renforcée, le Groupe va poursuivre son développement, dans le cadre de son plan stratégique 2006-2010 d'amélioration continue de son réseau de soins. « *L'acquisition de 10 établissements d'Hexagone Hospitalisation représente une étape stratégique importante pour le Groupe, tant par les synergies générées avec nos établissements d'Ile de France que par le fort développement d'activité que cela constitue. L'augmentation de capital que nous lançons est destinée à financer en grande partie cette acquisition. Forts d'une structure financière ainsi renforcée, nous avons aujourd'hui les moyens de compléter notre réseau en France mais aussi de nous déployer en Europe, que ce soit l'Italie, l'Espagne ou l'Angleterre* » a déclaré Daniel Bour, Président du Directoire.

Générale de Santé organise deux conférences téléphoniques le 6 avril 2006 :

- Version française à 9h00, heure de Paris (8h00 heure de Londres). Composer le :
 - o +33 (0) 1 70 99 32 08 depuis la France
 - o +44 (0) 207 162 0025 depuis l'Angleterre
- Version anglaise à 15h00, heure de Paris (14h00 heure de Londres). Composer le :
 - o +33 (0) 1 70 99 32 08 depuis la France
 - o +44 (0) 207 162 0025 depuis l'Angleterre

Les deux conférences pourront être écoutées en différé jusqu'au 8 avril 2006, en composant les numéros suivants :

Depuis la France : +33 (0) 1 70 99 35 29
Depuis l'Angleterre : +44 (0) 207 031 40 64
Code PIN : 700314

Le prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°06-105 en date du 5 avril 2006 est disponible sans frais au siège social de Générale de Santé, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet de Générale de Santé [(www.generale-de-sante.fr)] et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2006 sous le numéro D.06-0157 et d'une note d'opération.

Générale de Santé attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 7 avril 2006.

Générale de Santé est coté sur Eurolist Compartiment A d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001, et fait partie des indices SBF 120 et Midcac. Ses actions sont éligibles au SRD. Fin 2005, Générale de Santé est le leader du secteur privé hospitalier en France avec un chiffre d'affaires de 1 435 M€ et une part de marché de plus de 15%. A l'étranger, le Groupe est présent en Italie. Avec 183 établissements et centres de soins, Générale de Santé est le premier Groupe européen de soins et services à la santé : Médecine-Chirurgie-Obstétrique, Santé mentale, Soins de Suite et Réadaptation, Cancérologie-Radiothérapie, Diagnostic et Soins à domicile. En France, Générale de Santé constitue un réseau unique de 172 établissements et centres de soins, assurant une prise en charge globale des patients sur tout le territoire avec 14 400 lits et places.

Code ISIN et Euronext Paris : FR0000044471- GDS

Site Internet : www.gsante.fr

Relations Investisseurs/Analystes

Angelina Palus
Tél. + 33 (0)1 53 23 17 01
a.palus@gsante.fr

Relations Presse

Martine Gidon
Tél. + 33 (0) 1 53 23 14 99
m.gidon@gsante.fr

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Ce communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Générale de Santé n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis, ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.